



Samedi 21 et dimanche 22 septembre 2024

L'ARTha 2024

**22^e rencontre artistique autour de la baie de
SAINT JEAN DE LUZ – DONIBANE LOHIZUNE**

Article 1 - Définition

L'ARTha est une exposition d'arts visuels organisée par la ville de Saint-Jean-de-Luz, en plein air, autour de la baie de Saint Jean de Luz, sur la promenade Jacques Thibaud, les samedi 21 et dimanche 22 septembre 2024 de 9h à 19h.

Article 2 – Admission

La manifestation est ouverte à tous les créateurs, français et étrangers, peintres, sculpteurs, photographes, vidéastes, amateurs et professionnels sur inscription.

Un espace « jeune création » est proposé aux 18-25 ans afin d'encourager la présentation des premières réalisations.

Article 3 – Inscription

Pour s'inscrire, les participants doivent renvoyer le dossier d'inscription par voie postale uniquement avant le **vendredi 13 septembre** à l'adresse suivante :

Direction de la Culture – Hôtel de ville – Place Louis XIV – 64500 Saint-Jean-de-Luz

Information : 05 40 39 60 88: direction.culture@saintjeandeluz.fr

Ce dossier d'inscription comprend :

- un bulletin d'inscription dûment rempli
- un dossier représentatif de l'expression artistique (photo, press-books etc...)
- les frais de participation de 36.10 € (cf *délibération tarification domaine public du 10/12/2021*)

Article 4 – Frais de participation

Les frais de participation sont de 36.10€ par exposant pour les deux journées.

Le règlement doit être effectué exclusivement par chèque bancaire à l'ordre de « TRESOR PUBLIC ».

Toute inscription non accompagnée de son règlement ne sera pas prise en compte.

Le dossier d'inscription devra être envoyé par courrier. S'il est complet et envoyé avant le 13 septembre les participants sont considérés comme inscrits, dans la mesure des places disponibles.

Article 5 – Sélection

L'espace étant limité, le nombre d'inscriptions pour l'édition 2023 est fixé à 100.

Si le nombre d'exposants est supérieur à la capacité d'exposition, le comité d'organisation se réserve le droit de proposer un espace supplémentaire situé au-delà des Flots Bleus, sous réserve d'un accord préalable signé des participants.

Seules les productions personnelles et originales sont admises. Les objets artisanaux ne sont pas autorisés (poterie, faïence, travail du cuir, du métal etc...).

Article 6 – Conditions d'exposition

A partir du lundi 16 septembre un second dossier, contenant le plan des emplacements attribués individuellement (n° de stand et n° d'espace) et les modalités d'organisation, est envoyé aux participants.

Le comité d'organisation se réserve le droit d'assurer la répartition spatiale des exposants.

Les participants bénéficient d'un espace de 2 m² matérialisé par une barrière girondine pouvant servir de support.

Le nombre d'œuvres exposées est limité à 10.

A partir de 10h les emplacements non occupés (sans justificatif) peuvent être ré-attribués.

Article 7 – Annulation

En cas d'annulation des exposants au-delà de la date limite des inscriptions fixée au 13 septembre 2024, les exposants ne seront pas remboursés des frais de participation.

Pour des questions de sécurité (météo très défavorable) la municipalité se réserve le droit de reporter ou d'annuler la manifestation.

Article 8 – Assurance

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, incendie, perte ou détérioration de toute nature pouvant survenir sur les œuvres déposées et exposées dans le cadre de l'ARTha.

Contact ARTha :

Direction de la Culture – 05 40 39 60 88 // direction.culture@saintjeandeluz.fr



Samedi 21 et dimanche 22 septembre 2024

L'ARTha 2024

**22^e rencontre artistique autour de la baie de
SAINT JEAN DE LUZ – DONIBANE LOHIZUNE**

BULLETIN D'INSCRIPTION .

Nom: *(en lettres majuscules)* _____
Prénom _____
Adresse _____
Ville _____ Code Postal _____
Téléphone _____
Courriel : *(en lettres majuscules)* _____

NATURE DES ŒUVRES EXPOSEES :

Peintures: _____ Sculptures : _____

Photographies : _____ Dessins : _____

Dossiers joints (descriptif – quantité)

.....
.....

**Je soussigné(e).....
déclare avoir pris connaissance du règlement ci-joint et m'engage à le
respecter.**

La présente inscription implique l'acceptation sans réserve du règlement.

A renvoyer avant le 13 septembre 2024 par courrier à :

Direction de la Culture – l'ARTha
Hôtel de ville / Place Louis XIV / 64500 SAINT-JEAN-DE-LUZ

Date :

Signature:

A retourner dûment complété accompagné du règlement de **36.10 €** à l'ordre du "TRESOR PUBLIC", avant le 13 septembre 2024.